



COMPTE RENDU

Assemblée Générale

16 octobre 2024

Etaients représentés les clubs d'Albi, d'Auch, de Castres, de Foix, de Mazamet, de Ramonville, du Cercle Union Républicaine, de St Girons, de St Orens, de Villefranche, de Muret, de Portet, de Graulhet, de Verdun, de l'Union, de la Côte pavée, de Prayssac, de Lavaur, de Grenade, de Castelnaudary, de Balma, de Revel, d'Auzeville, du Cercle, de Plaisance du Touch, de Tournefeuille, de Bridge académie, de Carcassonne, d'Onet le château, de Ségoufielle, de Colomiers, des Capitouls, Montauban, Castelsarrasin.

Les membres ou leurs représentants représentant 2019 des 2498 adhérents, le quorum a été atteint et l'assemblée a pu délibérer valablement.



Bernard DAUVERGNE a ouvert l'assemblée à 10h08 par la présentation du rapport moral joint au présent compte-rendu. Il y a notamment mentionné le nombre de licences payantes en baisse (-54 auxquelles s'ajoutent celles du club de Mirande qui a basculé dans le comité de l'Adour) tout en soulignant l'augmentation importante du nombre de licences gratuites (+215).

Il a, à cette occasion, été rappelé que la gratuité offerte jusqu'à présent aux adhérents qui reprenaient leur licence après une interruption liée à la période de COVID n'a plus court.

Bernard DAUVERGNE a ensuite veillé à remercier les différentes personnes œuvrant au bon fonctionnement de la maison du bridge, du bar et du comité.

Il s'est enfin félicité de la bonne santé financière résultant d'une participation aux compétitions supérieure aux prévisions.

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité.



Bilan financier

Christian PIRON a présenté le bilan financier dont le résultat net est plus du double de celui prévu et qui fait suite à deux exercices lors desquels il était négatif.

Les recettes sont sensiblement équivalentes à ce qu'elles étaient en 2017 mais il convient de conserver à l'esprit qu'elles bénéficient des augmentations successives mises en place l'année précédente. Toutes les lignes sont en augmentation, à l'exception de la collecte des licences pour laquelle le processus a été modifié (les clubs paient directement la FFB qui reverse sa part au comité en appliquant un délai d'encaissement).



COMPTE RENDU

Assemblée Générale

16 octobre 2024

Les dépenses sont pour leurs parts en baisse malgré une hausse des charges liées à l'énergie et aux impôts.

Le comité dispose donc d'une trésorerie de 183k€ en hausse de 47k€.

Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

En marge de la présentation, il a proposé de modifier l'exercice comptable afin de la faire coïncider avec celui de la FFB, du 1^{er} juillet au 30 juin.

Proposition adoptée à l'unanimité

Par ailleurs, afin d'anticiper le paiement des indemnités de départ à la retraite des salariées ou le financement de travaux d'entretien, il est proposé de créer un compte de réserve abondé annuellement en fonction du résultat net.

Proposition adoptée à l'unanimité

L'affectation du résultat sur le compte de réserve sur le compte de réserve est soumise à délibération et est **adoptée à l'unanimité.**



Prévisionnel de trésorerie

Le prévisionnel pour le nouvel exercice a été présenté et s'appuie sur une augmentation des charges de 10% ainsi qu'une baisse des recettes de 5%. Le résultat net anticipé s'élève à 9k€.

Il est également proposé de remettre en place, pour un total (brut + CS) de 4500€, les primes des salariés qui avaient été supprimées depuis le COVID.

En marge du prévisionnel présenté, le remplacement de l'alarme incendie, dont le devis s'élève à 5000€ et la mise en place d'une ligne destinée au ménage des salles de jeu (en complément des services actuellement assurés par la personne chargée d'assurer le ménage après chaque compétition) ont été approuvés.

Le prévisionnel est adopté à l'unanimité.



COMPTE RENDU

Assemblée Générale

16 octobre 2024

Bilan des compétitions

Un transfert des adhérents des compétitions Expert vers Performance a été observé avec la mise en place des IC mais, globalement le bilan fait état d'un déficit de l'ordre de 30% par rapport à la période pré-COVID.

Bernard DAUVERGNE a par ailleurs insisté sur la nécessité pour les clubs de positionner leurs équipes dans les divisions 1 et 2 des Interclubs en rappelant que 6 places étaient encore vacantes en D1.

Il a également rappelé qu'une place gagnée doit être honorée par le club (à qui appartient la place) au risque de ne pouvoir inscrire personne dans la division inférieure.

2 questions ont porté sur la possibilité d'organiser la compétition Interclub D1 sur 2 week-ends et sur les critères de qualification pour la finale de la coupe des clubs.

S'agissant de la première, les contraintes de calendrier ne le permettent pas. Quant à la seconde, les critères mis en place (qualification automatique ayant joué 6 tournois sont adaptés aux comités ne disposant pas de maison du bridge mais organisant les finales en simultané dans divers clubs. Ce qui n'est pas le cas pour le comité.

En marge de ces questions, Michel PERROTIN a annoncé l'organisation d'une formation portant sur l'organisation des tournois portant sur la connaissance de FFBClubNet et la présentation des principaux mouvements. Cette formation de 2 jours sera organisée mi-novembre et une deuxième session potentiellement en février ou mars.

Par ailleurs, si le nombre de participants est suffisant, une session de mise à jour des arbitres de club sera organisée le 27 novembre en matinée et concernera les principaux articles du code appelés à être utilisés en club.

Enfin, une remarque portant sur l'absence de mise à jour de la liste des arbitres de club sur le site du comité a été faite.

☆☆☆
☆

L'APR

Corinne CAMETTI a présenté la future tenue du stage de monitorat qui sera organisé du 27 au 29 janvier, sans date limite d'inscription. Son coût est de 220€.

A une question portant sur le niveau minimum pour postuler, il est rappelé que celui-ci est théoriquement de 3P sauf dérogation mais assujettie à un contrôle de niveau de connaissances.

☆☆☆
☆



COMPTE RENDU

Assemblée Générale

16 octobre 2024

Développement

Les objectifs affichés par la FFB sont de générer une augmentation du nombre de licences gratuites de 10% chaque année et de ramener la moyenne d'âges des joueurs à 73 ans.

Cette année, si le premier objectif a été atteint, la moyenne d'âge est de 74.5 ans.

Marie-Pierre BAIKAS a notamment rappelé ce qui a été entrepris au travers du réseau des responsables développement des clubs et les incite, au-delà des forums des associations auxquels ils participent déjà régulièrement, d'envisager des participations le reste de l'année dans les marchés de plein vent ou braderies ainsi qu'à se rapprocher d'autres associations afin d'initier des découvertes croisées.

Elle a également rappelé l'existence du dispositif permettant de prendre en charge tout ou partie des dépenses au travers de l'appel à projet dont la date limite de dépôt est fixée au 30 novembre.

Une réunion Zoom est prévue avec Jean-Pierre GARNIER avec les responsables développement et/ou présidents de clubs.

Elle a par ailleurs incité les membres du réseau à se connecter sur leur espace métier dans l'onglet développement afin de découvrir les dossiers communiquer et recruter

Elle appelle également les clubs à réfléchir sur la manière dont il conviendrait de répondre au besoin des « jeunes » qui, après la période d'initiation ne peuvent pas jouer en clubs. A cet égard, le représentant de Tournebridge a partagé le fait qu'un tournoi était organisé sur Realbridge mais que les jeunes joueurs n'y participent pas.

Le comité a émis l'idée d'organiser un tournoi à l'échelle du comité et dont les frais seraient pris à sa charge.



Questions diverses

Un des membres de l'assemblée a partagé les avis négatifs des membres de son club à propos de l'annonce du décès d'un de ses membres. Suite à la discussion qui s'en est suivie, la décision de supprimer la rubrique nécrologie du site a été prise.

Le prochain Conseil régional se tiendra à l'issue du conseil fédéral dont la date n'est à ce jour pas connue.

L'ordre du jour étant épuisé, Bernard DAUVERGNE lève la séance à 11h59.

